

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Lanoraie tenue au 57, rue Laroche, mardi 3 mai 2022 à 20 h.

Sont présents : mesdames Lyne Clermont, Marie-Ève Mondor, Lucie Ouellet, Josée Castonguay, conseillères et messieurs Martin Lavallée, François Boisjoly, conseillers, sous la présidence de monsieur André Villeneuve, maire.

Assiste également à la séance, monsieur Marc-André Maheu, directeur général et greffier-trésorier, à titre de secrétaire de la séance, et madame Brigitte Beauparlant, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe.

2022-05-141

VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR le conseiller Martin Lavallée
ET RÉSOLU

Que la séance soit ouverte à 20 h.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-05-142

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- | | | |
|-----------|-------|---|
| (141) | 1. | Vérification du quorum et ouverture de la séance; |
| (142) | 2. | Adoption de l'ordre du jour; |
| (143) | 3. | Approbation du procès-verbal du 5 avril 2022; |
| (144-147) | 4. | Information et suivi de dossiers; |
| | 5. | Administration : |
| | 5.1. | Rapport financier 2021; [report] |
| | 5.2. | Rapport d'activités de la trésorière d'élection; |
| (148) | 5.3. | Nomination du maire suppléant et du substitut à la MRC; |
| (149-150) | 5.4. | Personnel; |
| (151) | 5.5. | Politique de prévention du harcèlement psychologique ou sexuel au travail et de traitement des plaintes; |
| | 6. | Sécurité publique : |
| (152) | 6.1. | Radar pédagogique; |
| | 7. | Travaux publics : |
| (153) | 7.1. | Fauchage bords de chemins; |
| (154) | 7.2. | Remplacement de ponceaux; |
| (155) | 7.3. | Contrôle de qualité et matériaux; |
| (156) | 7.4. | Travaux de réfection de la rue Rondeau; |
| | 8. | Hygiène du milieu; |
| | 9. | Loisirs et culture : |
| (157) | 9.1. | Fête nationale; |
| | 10. | Urbanisme et mise en valeur du territoire : |
| (158) | 10.1. | Avis de motion et dépôt du projet de règlement portant sur la citation du Pavillon Clément-Loranger à titre d'immeuble patrimonial; |
| (159-161) | 10.2. | Avis de motion et adoption du premier projet de règlement modifiant les règlements 272-90 et 108-92 sur les conditions d'obtention des permis de construction – Dispositions particulières aux immeubles de type multifamilial; |
| (162-164) | 10.3. | Avis de motion et adoption du premier projet de règlement modifiant le règlement sur les usages conditionnels – Multifamilial; |
| (165) | 10.4. | Demande CPTAQ – 71, Grande Côte Est; |
| (166) | 10.5. | Demande de permis de démolition – 571, rang du Petit-Bois-d'Autray; |
| (167-170) | 10.6. | Demandes de permis – PIIA; |
| (171) | 10.7. | Comité consultatif d'urbanisme; |
| (172-175) | 11. | Courrier; |
| (176) | 12. | Approbation des comptes payés et à payer; |
| | 13. | Divers; |
| | 14. | Période de questions; |
| (177) | 15. | Levée de la séance. [ajournement] |

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Lavallée
APPUYÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
ET RÉSOLU

Que l'ordre du jour soit adopté.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-05-143

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 AVRIL 2022

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal a été préalablement transmise aux membres du conseil municipal et qu'ils reconnaissent en avoir pris connaissance.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet
APPUYÉE PAR le conseiller Martin Lavallée
ET RÉSOLU

Que le procès-verbal du 5 avril 2022 soit approuvé.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-05-144

INFRACTION

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉE PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
ET RÉSOLU

Que le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à retenir les services d'un entrepreneur en excavation afin de procéder à l'enlèvement des nuisances sises sur le lot 4 166 503, et ce, conformément à l'ordonnance rendue dans ce dossier.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-05-145

BATHYMÉTRIE

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉE PAR le conseiller Martin Lavallée
ET RÉSOLU

De retenir l'offre de services de la compagnie Picard & Picard, Société professionnelle d'arpenteurs-géomètres, pour des travaux d'arpentage, de bathymétrie et de calcul de volumétrie aux sablières au montant total de 12 300 \$ (taxes en sus).

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-05-146

AMENDEMENT DE LA RÉOLUTION 2022-04-125 – POLITIQUE CULTURELLE – COMITÉ

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Lavallée
APPUYÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet
ET RÉSOLU

D'amender la résolution 2022-04-125 par l'ajout des personnes suivantes sur le comité de la Politique culturelle soit : *Madame Lorraine Alix et Monsieur Mario Poirier.*

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2022-05-147 AMENDEMENT DE LA RÉOLUTION 2022-04-109 – DEMANDE DE
SUBVENTION – PROJETS RÉCURRENTS**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
APPUYÉE PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

D'amender la résolution 2022-04-109 par l'ajout des mots suivants :

« pour le marché public les Péchés mignons de Lanoraie, pour la présentation de la série de spectacles les Promenades du dimanche »

après le mot suivant :

« récurrents ».

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA TRÉSORIÈRE D'ÉLECTION

En vertu de l'article 513 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM), la trésorière d'élection doit déposer devant le conseil municipal un rapport de ses activités sur l'application du chapitre XIII de la LERM pour l'exercice financier précédent, lequel rapport est déposé par le directeur général et greffier-trésorier qui en fait une lecture sommaire.

2022-05-148

NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT ET DU SUBSTITUT À LA MRC

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet
APPUYÉE PAR le conseiller Martin Lavallée
ET RÉSOLU

Que la conseillère Lyne Clermont soit nommée mairesse suppléante et substitut du maire à la MRC de D'Autray pour une période de six mois.

De plus, que la mairesse suppléante soit autorisée à signer, pour et au nom de la municipalité en l'absence du maire, les effets bancaires, les contrats de vente de terrains et autres documents prévus par résolution du conseil.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-05-149

PERSONNEL

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

Que le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à publier des offres d'emploi pour les besoins suivants : entretien ménager et service d'urbanisme.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-05-150 PERSONNEL

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Lanoraie, Sainte-Geneviève-de-Berthier, Berthierville, Saint-Ignace-de-Loyola, La-Visitation-de-L'Île-Dupas, Saint-Norbert, Saint-Cléophas-de-Brandon, Ville Saint-Gabriel, Saint-Didace et Mandeville désirent présenter un projet d'entente intermunicipale pour le service d'une ressource pour la protection et gestion des milieux humides, hydriques et naturels dans le cadre de l'aide financière.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉE PAR le conseiller Martin Lavallée
ET RÉSOLU

Que le conseil de la Municipalité de Lanoraie s'engage à participer au projet Entente intermunicipale pour le service d'une ressource pour la protection et gestion des milieux humides, hydriques et naturels et à assumer une partie des coûts.

Que le conseil de la Municipalité de Lanoraie autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité.

Que le conseil de la Municipalité de Lanoraie nomme la MRC de D'Autray organisme responsable du projet.

Que le maire et le directeur général et greffier-trésorier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, ladite entente.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-05-151

POLITIQUE DE PRÉVENTION DU HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE OU SEXUEL AU TRAVAIL ET DE TRAITEMENT DES PLAINTES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lanoraie entend maintenir un climat de travail exempt de harcèlement psychologique et sexuel, et mettre en place un traitement des plaintes, visant à protéger l'intégrité physique et psychologique de ses employés, conformément aux dispositions de la *Loi sur les normes du travail*.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet
APPUYÉE PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal accepte le contenu de la *Politique de prévention du harcèlement psychologique ou sexuel au travail et de traitement des plaintes*, laquelle est annexée aux présentes pour en faire partie intégrante.

Que le maire et le directeur général et greffier-trésorier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, ladite politique, et qu'elle soit transmise à tous les employés.

Que la présente politique remplace la *Politique pour le maintien d'un milieu de travail sain et sécuritaire pour tous* adoptée le 3 décembre 2018.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-05-152

RADAR PÉDAGOGIQUE

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉE PAR le conseiller François Boisjoly
ET RÉSOLU

D'autoriser un montant de 13 600 \$ (taxes en sus) pour l'achat d'un radar pédagogique, d'un analyseur de circulation et de balises flexibles pour centre de rue, et un abonnement annuel pour l'hébergement des données au montant de 436 \$ (taxes en sus).

Que ces montants soient pris à même le fonds général.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-05-153

FAUCHAGE BORDS DE CHEMINS

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

D'autoriser un budget maximal de 18 000 \$ pour effectuer des travaux de fauchage des bords de nos chemins.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-05-154

REPLACEMENT DE PONCEAUX

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR le conseiller Martin Lavallée
ET RÉSOLU

D'autoriser l'installation des ponceaux acquis en remplacement des suivants, et qu'un budget de 50 000 \$ soit autorisé à cette fin :

- PON-004 (563, rang du Petit-Bois-D'Autray);
- PON-053 (Rue Louis-Joseph-Doucet et Chemin de Joliette);
- PON-088 (Rue du Parc-Industriel et Chemin de Joliette);
- PON-098 (Rang Saint-François et Chemin de Joliette);
- PON-105 (Rang Saint-Jean-Baptiste).

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-05-155

CONTRÔLE DE QUALITÉ ET MATÉRIAUX

CONSIDÉRANT QUE le directeur du service des travaux publics à demander des soumissions pour le contrôle de qualité et matériaux pour les travaux de pavage et réfection des rangs Saint-Henri et Saint-Jean-Baptiste;

CONSIDÉRANT la réception d'une seule soumission, soit celle de Les Services EXP inc. au montant de 7 275 \$ (taxes en sus).

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Lavallée
APPUYÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

De retenir la soumission de la firme Les Services EXP inc. au montant de 7 275 \$ (taxes en sus) pour le contrôle de qualité et matériaux pour les travaux de pavage et réfection des rangs Saint-Henri et Saint-Jean-Baptiste.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de régulariser l'intersection des rues Rondeau et Notre-Dame.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal autorise l'acquisition d'une partie du lot 4 165 616 à l'intersection des rues Rondeau et Notre-Dame au montant de 3 000 \$.

Que le conseil municipal autorise le directeur général et greffier-trésorier à retenir les services d'un arpenteur-géomètre et d'un notaire afin de compléter l'acquisition.

Que les montants soient pris à même le fonds réservé pour l'assainissement/égout.

Que le maire et le directeur général et greffier-trésorier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, les documents nécessaires à cette fin.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-05-157

FÊTE NATIONALE

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet
APPUYÉE PAR le conseiller Martin Lavallée
ET RÉSOLU

D'encourager les entreprises et les commerces locaux à contribuer, par le biais d'aides financières ou services, aux activités de la fête nationale 2022 organisée par le service des loisirs.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-05-158

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT PORTANT SUR LA CITATION DU PAVILLON CLÉMENT-LORANGER À TITRE D'IMMEUBLE PATRIMONIAL

Le conseiller Martin Lavallée donne avis de motion indiquant qu'un membre du conseil pourra proposer à la prochaine séance ou à toute autre séance subséquente du conseil un projet de règlement portant sur la citation du Pavillon Clément-Loranger situé au 361, rue Notre-Dame, à titre d'immeuble patrimonial.

Les motifs de la citation sont :

Historiques : La construction du Pavillon Clément-Loranger s'est échelonné entre 1887 et 1889. Sa construction a été lancée par Fernand Corbeil, le curé d'alors et la Fabrique, avec autorisation de l'évêque. Cette construction visait à remplacer le presbytère situé plus près du fleuve qui était devenu insalubre.

Architecturaux : Son architecture est un fidèle témoin du style vernaculaire américain privilégié lors de la construction de plusieurs presbytères dans la région. Le bâtiment présente un plan rectangulaire, une élévation de deux étages, un toit à deux versants droits et une grande galerie qui le ceinture sur deux de ses faces.

Emblématiques : Le Pavillon Clément-Loranger constitue un élément important de l'ensemble institutionnel formé par différents édifices publics qui forment le cœur du village de Lanoraie.

Le projet de règlement entrera en vigueur à compter de son adoption par le conseil municipal, la Municipalité de Lanoraie étant propriétaire de l'immeuble concerné.

Toute personne intéressée peut faire ses représentations auprès du conseil local du patrimoine à une date à déterminer par avis public.

Le conseiller Martin Lavallée dépose le projet de règlement numéro 119-2022 intitulé Règlement portant sur la citation du Pavillon Clément-Loranger à titre d'immeuble patrimonial, qui sera adopté à une séance subséquente.

2022-05-159

AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LES RÈGLEMENTS 272-90 ET 108-92 SUR LES CONDITIONS D'OBTENTION DES PERMIS DE CONSTRUCTION – DISPOSITIONS PARTICULIÈRES AUX IMMEUBLES DE TYPE MULTIFAMILIAL

La conseillère Lyne Clermont donne avis de motion indiquant qu'un membre du conseil pourra proposer à la prochaine séance ou à toute autre séance subséquente du conseil un projet de règlement modifiant les règlements 272-90 et 108-92 sur les conditions d'obtention des permis de construction – dispositions particulières aux immeubles de type multifamilial.

2022-05-160

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LES RÈGLEMENTS 272-90 ET 108-92 SUR LES CONDITIONS D'OBTENTION DES PERMIS DE CONSTRUCTION – DISPOSITIONS PARTICULIÈRES AUX IMMEUBLES DE TYPE MULTIFAMILIAL

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Lavallée
APPUYÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal adopte le premier projet de règlement numéro 1077-4-2022, modifiant les règlements 272-90 et 108-92 sur les conditions d'obtention des permis de construction, concernant les dispositions particulières aux immeubles de type multifamilial, tel que déposé.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-05-161

SÉANCE PUBLIQUE DE CONSULTATION – PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LES RÈGLEMENTS 272-90 ET 108-92 SUR LES CONDITIONS D'OBTENTION DES PERMIS DE CONSTRUCTION – DISPOSITIONS PARTICULIÈRES AUX IMMEUBLES DE TYPE MULTIFAMILIAL

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet
APPUYÉE PAR le conseiller Martin Lavallée
ET RÉSOLU

Qu'une séance publique de consultation ait lieu mardi le 7 juin 2022 à la salle du conseil située au 57, rue Laroche, à 19 h 30.

Au cours de cette séance, le maire expliquera le projet de règlement numéro 1077-4-2022 et entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-05-162

AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1081-2015 CONCERNANT LES USAGES CONDITIONNELS – MULTIFAMILIAL

La conseillère Lyne Clermont donne avis de motion indiquant qu'un membre du conseil pourra proposer à la prochaine séance ou à toute autre séance subséquente du conseil un projet de règlement modifiant le règlement sur les usages conditionnels – multifamilial.

2022-05-163

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1081-2015 CONCERNANT LES USAGES CONDITIONNELS – MULTIFAMILIAL

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Lavallée

APPUYÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal adopte le premier projet de règlement numéro 1081-6-2022, modifiant le règlement 1081-2015 concernant les usages conditionnels – multifamilial, tel que déposé.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-05-164

SÉANCE PUBLIQUE DE CONSULTATION – PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1081-2015 CONCERNANT LES USAGES CONDITIONNELS – MULTIFAMILIAL

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet
APPUYÉE PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

Qu'une séance publique de consultation ait lieu mardi le 7 juin 2022 à la salle du conseil située au 57, rue Laroche, à 19 h 30.

Au cours de cette séance, le maire expliquera le projet de règlement numéro 1081-6-2022 et entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-05-165

DEMANDE CPTAQ – 71, GRANDE CÔTE EST

CONSIDÉRANT la demande de M. Alain Buissière à la Commission de protection du territoire agricole;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à permettre le lotissement d'une partie du lot 5 475 135 afin de constituer un terrain d'une superficie conforme aux exigences des règlements d'urbanisme;

CONSIDÉRANT l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

CONSIDÉRANT la réglementation en vigueur.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal informe la Commission de protection du territoire agricole du Québec que la requête de M. Alain Buissière ne va pas à l'encontre des règlements municipaux.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-05-166

DEMANDE DE PERMIS DE DÉMOLITION – 571, RANG DU PETIT-BOIS-D'AUTRAY

CONSIDÉRANT la demande d'un certificat d'autorisation au comité de démolition, pour le bâtiment principal au 571, rang du Petit-Bois-d'Autray;

CONSIDÉRANT le règlement 1074-2009 régissant la démolition de bâtiments.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉE PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal prenne acte de la position du comité de démolition, soit de demander au propriétaire des documents et renseignements complémentaires, conformément à l'article 4.1 du règlement 1074-2009, avant de se prononcer sur la demande de démolition du bâtiment situé au 571, rang du Petit-Bois-d'Autray.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-05-167

DEMANDE DE PERMIS – PIIA – 400, RUE NOTRE-DAME

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis de rénovation au 400, rue Notre-Dame;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise le remplacement du revêtement de la toiture, partie arrière, pour du bardeau d'asphalte de couleur anthracite;

CONSIDÉRANT les choix de matériaux et couleur;

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement 1083-2017 concernant les Plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte les critères et objectifs du règlement;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme au conseil municipal – réunion tenue le 20 avril 2022.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet
APPUYÉE PAR le conseiller Martin Lavallée
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal autorise le permis de rénovation au 400, rue Notre-Dame pour les travaux mentionnés au préambule, conditionnellement à ce que le bardeau d'asphalte soit de type architectural.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-05-168

DEMANDE DE PERMIS – PIIA – 411-413, RUE SAINTE-MARIE

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis de rénovation au 411-413, rue Sainte-Marie;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise le remplacement d'une fenêtre par une porte-patio sur le mur latéral droit;

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement 1083-2017 concernant les Plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT QUE le projet ne respecte pas les critères et objectifs du règlement;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme au conseil municipal – réunion tenue le 20 avril 2022.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Lavallée
APPUYÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal refuse de faire droit à la présente demande.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-05-169 DEMANDE DE PERMIS – PIIA – 11, RUE ROBILLARD

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis de rénovation au 11, rue Robillard;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à réparer les galeries de béton, avant, latérale et arrière;

CONSIDÉRANT les choix de matériaux et couleur;

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement 1083-2017 concernant les Plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte les critères et objectifs du règlement;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme au conseil municipal – réunion tenue le 20 avril 2022.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Lavallée
APPUYÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal autorise le permis de rénovation au 11, rue Robillard, pour les travaux mentionnés au préambule, conditionnellement à ce que la bande d'aluminium posée le long de la maison soit de couleur blanche et l'enduit pour protéger et réparer les galeries, de couleur grise.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-05-170

DEMANDE DE PERMIS – PIIA – 383, RUE NOTRE-DAME

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis de rénovation au 383, rue Notre-Dame;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise le déplacement et la rénovation de la remise, soit :

- Repeindre les murs extérieurs en blanc;
- Repeindre les pourtours de la porte et les fenêtres en jaune;
- Changer le revêtement de la toiture par du bardeau d'asphalte gris ardoise;
- Remplacer les carreaux des fenêtres pour des carreaux givrés;

CONSIDÉRANT les choix de matériaux et couleur;

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement 1083-2017 concernant les Plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte les critères et objectifs du règlement;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme au conseil municipal – réunion tenue le 20 avril 2022.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Lavallée
APPUYÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal autorise le permis de rénovation de la remise au 383, rue Notre-Dame, pour les travaux mentionnés au préambule, conditionnellement à ce que les pourtours de la porte et des fenêtres soient de couleur jaune ocre, noire ou bois teint comme les colonnes extérieures du bâtiment principal.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-05-171

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Josée Castonguay
ET RÉSOLU

Que la conseillère Josée Castonguay soit nommée sur le Comité consultatif d'urbanisme.

Le maire demande le vote.

3 votes pour : Marie-Ève Mondor, François Boisjoly, Josée Castonguay
3 votes contre : Lyne Clermont, Martin Lavallée, Lucie Ouellet

Le maire s'étant abstenu de voter, il y a égalité des votes, la proposition est donc rejetée.

2022-05-172

PLACE AUX JEUNES D'AUTRAY

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR le conseiller Martin Lavallée
ET RÉSOLU

De verser un montant de 300 \$ à Place aux jeunes D'Autray, dans le cadre de leur campagne de financement 2022-2023, dont le but est de favoriser la migration, l'établissement et le maintien en région de travailleurs spécialisés.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-05-173

ORGANISME DES BASSINS VERSANTS DE LA ZONE BAYONNE

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet
APPUYÉE PAR le conseiller Martin Lavallée
ET RÉSOLU

D'autoriser l'adhésion de la Municipalité de Lanoraie à l'Organisme des bassins versants de la Zone Bayonne et, conséquemment, autorise le paiement de la cotisation annuelle 2022-2023 au montant de 100 \$.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-05-174

FÊTE DE LA FAMILLE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
ET RÉSOLU

De verser un montant de 1 250 \$ à Action Famille Lanoraie, pour leur journée d'activités du 14 mai 2022 pour la fête de la famille, dans le cadre de la Semaine québécoise des familles.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-05-175

AGENCE DES FORÊTS PRIVÉES DE LANAUDIÈRE

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet
APPUYÉE PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
ET RÉSOLU

D'autoriser l'adhésion de la Municipalité de Lanoraie à l'Agence des forêts privées de Lanaudière et, conséquemment, le paiement de la cotisation annuelle 2022-2023 d'un montant de 100 \$, et que le conseiller monsieur Martin Lavallée soit mandaté comme représentant de la municipalité auprès de l'organisme.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-05-176

APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

CONSIDÉRANT QU'une copie de la liste des comptes payés et à payer a été transmise à chacun des membres du conseil et tous déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture par le directeur général et greffier-trésorier;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et greffier-trésorier a fourni tous les documents et explications à la satisfaction de ceux-ci;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉE PAR le conseiller Martin Lavallée
ET RÉSOLU

Que les comptes payés et à payer incluant les salaires, présentés par le directeur général et greffier-trésorier au montant de 583 715,02 \$ (521358 à 521472, PA 1103 à PA 1118, 10877 à 10947) soient approuvés.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS DE 21 H 18 À 21 H 59

La conseillère Josée Castonguay quitte la séance à 21 h 58.

2022-05-177

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet
APPUYÉE PAR le conseiller François Boisjoly
ET RÉSOLU

Que la séance soit ajournée au 10 mai 2022 à 19 h.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

André Villeneuve, maire

Marc-André Maheu, directeur général et greffier-trésorier

Je, André Villeneuve, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

André Villeneuve, maire